



Pouvoir de Vote

Assemblée Générale Elective de la Ligue HDF

Samedi 10 septembre 2016 à 15h15

**Foyer Amoureux
Rue du Crichton
ARRAS 62000**

Pour rappel, ci-dessous un extrait des Statuts votés le 19 mars 2016 :

5.2 Composition

L'Assemblée Générale de la Ligue est composée des clubs affiliés à la FFE dont le siège se situe sur le territoire de son ressort.

Ils sont représentés en la personne de leur Président (ès-qualité). À défaut, ils peuvent-se faire représenter par mandat spécial confié à toute personne licenciée dans le même club affilié ayant seize ans révolus.

5.5 Modalités de vote

Le vote par correspondance n'est pas admis.

Un Président de Club ou son mandataire spécial ne peut voter par procuration que pour un seul autre club.

VOUS

Nom

Prénom

N° d'identifiant de votre Club R.....

Pour être valable, ce pouvoir de vote doit comporter les identifiants de la personne qui sera chargée de vous représenter et voter en votre nom.

A préciser :

VOTRE MANDATAIRE

Nom.....

Prénom.....

N° de Licence :

Signature, précédée de la mention manuscrite « Bon pour Pouvoir »